

COMMUNIQUE

Le conseil municipal s'est réuni le 19 octobre 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

VOIRIE

- Les travaux de voirie du lotissement Grand Clos III ont été réceptionnés le 26 octobre 2009 par la DDE et la commission de voirie.
- Mme le Maire a rappelé la récente réunion sur l'extension et la desserte de la zone artisanale. Une réflexion est en cours avec les services techniques pour étudier leur faisabilité.
- Les travaux de mise en place de la bâche incendie de la Socraie sont commencés (durée prévue 5 semaines).
- Un règlement de voirie est mis en place, il permettra de régler les problèmes liés à toutes les occupations du domaine public pour effectuer des travaux sur construction en limite.
- La commission de voirie étudiera la possibilité de remise en état du local technique du cimetière.
- Les travaux du columbarium sont commencés.
- L'association ASPIRE transmettra prochainement son devis pour la réfection des murs SUD et OUEST du cimetière. Ils pourront s'envisager en 2010 sur une durée de 6 mois.
- France Domaine sera contacté au sujet de parcelles en déshérence sur le secteur de la Cad'humeau. Leur surface totale dépasse 1 ha, la commune souhaite les acquérir.
- Concernant le périmètre de protection du captage d'eau potable, le conseil municipal est informé de la réception de l'arrêté inter-préfectoral Maine-et-Loire / Indre-et-Loire et Vienne déclarant d'utilité publique le captage d'eau de Fontevraud et la création des servitudes publiques imposées dans les périmètres immédiat et rapproché. La mise à jour du Plan d'Occupation des Sols s'impose, l'arrêté correspondant est pris le 20 octobre 2009. Une publication légale sera effectuée.
- la SÉMA-E a livré des nouveaux conteneurs pour le ramassage des ordures ménagères à partir du 2 novembre. Celui-ci s'effectuera une seule fois par semaine, soit le LUNDI.

Un ajout de 3 conteneurs sélectifs destinés aux cartons seront mise en place dans les 3 points d'apport volontaire.

- L'extension de la zone artisanale ne pourra se réaliser que dans le cadre de la création du nouveau Plan Local d'Urbanisme qui sera effectif qu'en janvier 2011.
- Zone des Perdrielles : Concernant l'achat des parcelles, 3 propriétaires ont transmis leur accord. L'étude des notaires associés est chargée de la rédaction des actes.

- L'enquête publique relative à la modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols est programmée pour mi-novembre (1 mois). La publication de l'arrêté sera affichée en mairie dès nomination du commissaire enquêteur.
- Réception TNT : Le conseil municipal a été informé de la suppression de la réception des canaux analogiques sur le réémetteur TDF de Fontevraud, cela à partir du 18 mai 2010. En conséquence, les zones de mauvaise réception ne seront plus couvertes. Actuellement le conseil supérieur de l'audiovisuel n'a rien prévu pour y pallier. Le conseil municipal a lancé une enquête auprès des habitants afin de connaître les problèmes réels de réception de la nouvelle TNT sur Fontevraud. Un document sera distribué prochainement dans les boîtes à lettres.

BÂTIMENTS

- Un devis pour la fourniture de nouveaux barillets de serrures est prévu au foyer Yves Duteil. En effet après 15 années de fonctionnement il s'avère que quelques uns sont difficiles à ouvrir. Les nouvelles serrures auront des clés sécurisées (non reproductibles). Les utilisateurs actuels du foyer seront invités à échanger leurs anciennes clés par des nouvelles. Les conditions de remise des nouvelles clés ne sont pas encore arrêtées.
- La Fondation du Patrimoine a donné son accord de principe pour aider à la restauration du presbytère.

CANTINE

Le mode actuel de règlement des repas à la cantine sera modifié à partir du 1^{er} janvier. Une facturation mensuelle sera établie sur la base des forfaits souscrits par les familles (1 – 2 – 3 ou 4 repas/semaine). Le prélèvement bancaire remplacera le paiement actuel par chèque. Les familles recevront leur dossier à remplir avant la fin novembre. Les informations seront affichées dans les 2 écoles.

Un projet de classe découverte est accepté sur la place du 8 Mai du 7 au 15 février 2010. Les enfants de l'école maternelle y pratiqueront les arts du cirque.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le regroupement des 3 ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) du Saumurois en un point unique. Le conseil municipal reporte sa décision n'ayant pas l'avis de la présidente de l'ADMR.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 30 novembre 2009 à 20 h 30.

La cérémonie des vœux de la municipalité est prévue le 6 janvier 2010.

Fontevraud, le 30 octobre 2009

Le Maire,
R. CATIN